



Procédure de consultation

Parlement fédéral

21.327 é Iv. ct. BL et 21.328 é Iv. ct. BS. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe

La loi faisant l'objet du présent rapport vise la création d'un fonds ayant pour but de mieux garantir les moyens en faveur de la recherche suisse pour la période de programme actuelle d'Horizon Europe, afin que la Suisse dispose d'une base de financement aussi stable que si elle était associée au programme. D'une durée limitée, le fonds en question, baptisé «fonds Horizon», restera en place tant que la Suisse ne pourra pas prendre part aux programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation (Horizon Europe, Euratom, ITER et Digital Europe).

Date d'ouverture: 4 novembre 2022

Date limite: 15 février 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/71/cons_1

11 novembre 2022

Chancellerie fédérale

